

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2024

---

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL91

présenté par  
M. Chenevard, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« employeur »,

insérer les mots :

« et ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« d’un ou de plusieurs »

le mot :

« de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.